

# DY-LINGETTES

## 1. PRESENTATION :

Boîte de 250 lingettes (170 X205 mm) imprégnées d'une solution désinfectante.

## 2. DOMAINE D'APPLICATION :

- Décontamination des dispositifs médicaux en cours d'intervention.
- Essuyage et désinfection des surfaces des dispositifs médicaux

## 3. COMPOSITION :

### Support en non tissé :

- Complexe de cellulose et de viscosse

### Solution d'imprégnation :

- Acide benzoïque
- Ammonium quaternaire
- Ethanol
- Inhibiteur de corrosion
- Menthol

## 4. ETUDES D'ACTIVITÉ :

### **Spectre d'activité de la solution :**

- Bactéricide
- Fongicide
- Actif sur le virus HIV<sub>1</sub>, HBV, herpès virus et l'adénovirus de type V.

### **Spectre d'activité des lingettes imprégnées :**

- Bactéricide
- Fongicide (sur le Candida albicans)

### 4.1. NORMES AFNOR D'EVALUATION DE LA SOLUTION LIQUIDE :

ACTIVITE	CONDITIONS	QUALIFICATION	
<b>BACTERICIDE EN1040</b>	0,5 % / 1 min	Bactéricide (spectre 2)	Pseudomonas aeruginosa Staphylococcus aureus
<b>BACTERICIDE EN1276</b>	4 % / 5 min Conditions de saleté (3 g d'albumine bovine)	Bactéricide (spectre 4)	Pseudomonas aeruginosa Echerichia coli Staphylococcus aureus Enterococcus hirae
<b>FONGICIDE EN1275</b>	7,5 % / 5 min	Fongicide (spectre 1)	Candida albicans

### 4.3. NORMES D'APPLICATIONS CONDUITES SUR LES LINGETTES IMPRÉGNÉES :

ACTIVITÉ/NORME	CONDITIONS	APPLICATION	
<b>FONGICIDE NF T 72-190</b>	Méthode des portes germes en 15 min	Fongicide (spectre 3)	Candida albicans
<b>BACTÉRICIDE NF T 72-190</b>	Méthode des portes germes en 15 min	Bactéricide (spectre 4)	Pseudomonas aeruginosa Escherichia coli Staphylococcus aureus Enterococcus hirae

#### 4.4. AUTRES ACTIVITES DE LA SOLUTION :

ACTIVITES	CONDITIONS	APPLICATION	
<b>BACTERICIDE (NF T 72-151)</b>	≤ 1 % / 5 min	Bactéricide (spectre 4)	Pseudomonas aeruginosa Escherichia coli Staphylococcus aureus Enterococcus hirae
	50 % / 5 min	Bactéricide (spectre 1)	Mycobacterium tuberculosis
<b>BACTERICIDE NF T 72-171</b>	7.5 % / 5 min (albumine + levure)	Bactéricide (spectre 4)	Pseudomonas aeruginosa Escherichia coli Staphylococcus aureus Enterococcus hirae
	7.5 % / 5 min (albumine + levure) en présence d'eau dure		
<b>BACTERICIDE NF T 72-301</b>	50% en 5 min	Bactéricide (1 souche)	Mycobacterium tuberculosis
	0.5% en 5 min	Bactéricide (3 souches)	Pseudomonas aeruginosa Escherichia coli Staphylococcus aureus Enterococcus hirae
<b>FONGICIDE NF T 72-201</b>	5 % / 15 min	Fongicide (spectre 3)	Cladosporium cladosporioides Candida albicans Penicillium verrucosum var cyclopium
<b>VIRUCIDE NF T72-180</b>	50% en 60 min	Virucide (Spectre1)	Adenovirus de type 5
<b>HIV<sub>1</sub> LAV</b>	Protocole de l'institut Pasteur PUR en 2 min	Institut Pasteur de Lille	Virus HIV <sub>1</sub> LAV
<b>HBV</b>	15% en 1min (2% albumine bovine)	Institut Pasteur de Lille	Virus HBV
<b>Herpès Virus</b>	Protocole de l'institut Pasteur	Institut Pasteur de Lille	Herpès Virus type

#### 5. ETUDES DE TOXICITE :

EVIC CEBA – 33295 Blanquefort - 1997

##### 5.1. ÉTUDE DE L'IRRITATION PRIMAIRE CUTANEE DE LA SOLUTION CHEZ LE LAPIN MALE :

**Résultat** : IPC = 2.7 (« irritant »).

##### 5.2. ÉTUDE DE L'IRRITATION OCULAIRE DE LA SOLUTION CHEZ LE LAPIN MALE :

**Résultat** : IO = 12.7 (« faiblement irritant »).

##### 5.3. ÉTUDE DE LA TOXICITE ORALE AIGUË CHEZ LA SOURIS MALE :

**Résultat** : DL 50 > 10g /kg.

➤ Formule déposée aux Centres Anti-Poison de Paris, Lyon et Marseille.

#### 6. MODE D'EMPLOI :

- Ouvrir en appuyant avec l'index la boîte, sans utiliser la seconde main
- Tirer verticalement une lingette imprégnée avec la seconde main jusqu'à la pré-découpe.
- Séparer d'un coup sec, en tirant horizontalement.
- Si la lingette suivante n'avait pas amorcé sa sortie, il faut ouvrir le conditionnement et engager la lingette dans l'orifice prévu pour sa distribution.
- Refermer le couvercle après prélèvement des lingettes pour éviter leur dessèchement.
- Pour une meilleure désinfection, utiliser une première lingette pour nettoyer par essuyage, puis une seconde lingette sur la surface propre pour parfaire la désinfection.
- Ne pas rincer, laisser sécher.
- Jeter les lingettes usagées dans un conteneur à déchets.

## 7. CONSEILS DE SECURITE :

Ces lingettes sont réservées à l'usage des surfaces des objets et du petit matériel ne présentant pas de rugosité, et n'étant pas en contact avec des denrées alimentaires.

## 8. RISQUE PARTICULIER :

- Inflammable (R 10).
- Irritant pour la peau, les yeux et les muqueuses (R36/38).
- Conserver hors de portée des enfants (S2)
- Conserver à l'abri de la chaleur (entre -5°C et +40°C) (S15)
- Conserver à l'écart de toute flamme ou de toute source d'étincelles (S16)
- Ne pas fumer
- Eviter le contact avec la peau (S24)
- En cas de contact avec les yeux ou les muqueuses, laver immédiatement à l'eau et consulter un spécialiste (S26)

## 9. INCOMPATIBILITES :

- Incompatibilité avec les matériaux ne supportant pas l'alcool.
- Ne pas humecter la lingette avec d'autres produits.
- La pratique clinique n'a mis en évidence aucune incompatibilité avec la plupart des matériaux, à l'exclusion du Plexiglass.
- En présence d'un nouveau matériau, un essai préalable est toujours recommandé.

## 10. CARACTERES PHYSICO-CHIMIQUES DE LA SOLUTION D'IMPREGNATION :

- Liquide incolore odeur mentholée.
- pH : 3,5 – 4,5.
- Pourcentage poids alcool : 30 %.
- Point éclair : 23°C.

## 11. CONDITIONS DE STOCKAGE :

- Produit stable entre 0° C et + 35° C.
- Durée de conservation = 3 ans, avant rupture du film de protection
- Dès l'ouverture de la boîte les lingettes doivent être utilisées dans le mois.

## Bibliographie

- ◆ **Etude de la tolérance locale du produit** Réf. Td 168  
EVIC CEBA - Laboratoire de Microbiologie - 03.1997
- ◆ **Etude de l'indice d'irritation cutanée** Réf. Td 318  
EVIC CEBA - Laboratoire de Microbiologie - 04.1997
- ◆ **Evaluation de la toxicité aigue chez le rat** Réf. Td 318  
EVIC CEBA - Laboratoire de Microbiologie - 08.1999
- ◆ **Détermination de l'activité bactéricide selon la norme EN1040** Réf. 429/1097-1  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 12.1997
- ◆ **Détermination de l'activité bactéricide selon la norme NF T 72-151** Réf. 404/1296-2  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 12.1996
- ◆ **Détermination de l'activité bactéricide selon la norme NF T 72-171 en présence de substances interférentes (Albumine + Extrait de levure)** Réf. 415/1296-1  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 12.1996
- ◆ **Détermination de l'activité bactéricide selon la norme NF T 72-171 Conditions de propreté** Réf. 118/0197-1  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 12.1996
- ◆ **Détermination de l'activité bactéricide selon la norme EN1275** Réf. 429/1097-3  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 11.1997
- ◆ **Détermination de l'activité bactéricide selon la norme NF T 72-301 Sur le Mycobacterium tuberculosis** Réf. 404/0196-2  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 12.1996
- ◆ **Détermination de l'activité bactéricide selon la norme NF T 72-201 En présence d'eau dure sur spectre 4** Réf. 363/1096-2  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 11.1996
- ◆ **Détermination de l'activité fongicide partiel sur l'Aspergillus niger** Réf. 118/0197-3  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 04.1997
- ◆ **Détermination de l'activité fongicide partiel sur l'Aspergillus niger** Réf. 118/0197-3  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 04.1997
- ◆ **Détermination de l'activité virucide vis à vis des virus des vertébrés sur l'adénovirus Type V** Réf. 199/0397  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 04.1997
- ◆ **Étude de l'inactivation du virus VIH-1** Réf. JC CHERMANN  
Unité de Biologie des Rétrovirus et maladies associées - Université de Marseille
- ◆ **Étude de l'inactivation du virus HBV** Réf. IPL 0 10195  
Institut PASTEUR de Lille
- ◆ **Étude de l'inactivation du virus de l'Herpés type 1** Réf. IPL NC/0310700  
Institut PASTEUR de Lille
- ◆ **Détermination de l'activité bactéricide selon la norme NF T 72-190 évaluée sur les lingettes imbibées** Réf. 119/0197-1  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 01.1997
- ◆ **Détermination de l'activité fongicide selon la norme NF T 72-190 évaluée sur les lingettes imbibées sur le candida albicans** Réf. 119/0197-2  
IRM - Institut de recherche Microbiologique - 01.1997